



# Plan d'action de développement durable

---

2015-2020



*Visant à soutenir le développement durable de l'industrie agroalimentaire  
et de la pêche*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>Mot de la Présidente</b> .....	2
<b>Mise en contexte</b> .....	3
<b>Orientation 1 :</b>	
Renforcer la gouvernance en développement durable dans l'administration publique .....	4
<b>Orientation 2 :</b>	
Développer une économie prospère d'une façon durable : verte et responsable .....	11
<b>Orientation 4 :</b>	
Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités économiques .....	14
<b>Orientation 5 :</b>	
Améliorer par la prévention la santé de la population .....	16
<b>Orientation 6 :</b>	
Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités.....	17
<b>Orientation 8 :</b>	
Favoriser la production / utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pour réduire les émissions de GES.....	18
<b>Annexe I :</b>	
Objectifs de la stratégie gouvernementale non retenus .....	19

## MOT DE LA PRÉSIDENTE

---

Il nous fait grand plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec pour la période 2015-2020. Le développement de l'industrie agroalimentaire est un enjeu au cœur de la mission de notre organisme. Nous croyons fermement que l'essor de l'industrie se réalisera à la lumière des grands principes de développement durable, favorisant ainsi le rayonnement de notre patrimoine.

En effet, vu le contexte climatique contraignant dans lequel notre société évolue depuis quelques décennies, il est nécessaire de prendre acte que le développement durable est devenu incontournable en matière d'utilisation des ressources et de gestion environnementale. Nous sommes d'avis que l'avenir de l'industrie se situe notamment dans l'application du concept de l'économie circulaire aux diverses sphères du système économique et industriel.

Je vous invite à prendre connaissance du présent Plan d'action comportant 22 actions concrètes identifiées par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec comme prioritaires et pertinentes afin de bonifier son implication en matière de développement durable. Ce n'est qu'en agissant en mutualité avec les différents acteurs que nous parviendrons à circonscrire les enjeux et à obtenir des résultats probants eu égard à la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

En gardant à l'esprit que le développement durable doit devenir une réalité partagée par tous, la Régie convie tous les acteurs du secteur agroalimentaire et de la pêche à appuyer les démarches qu'elle entend entreprendre et à faire preuve d'innovation afin d'assurer la transition vers une économie verte et responsable pour les générations futures.



Me Ginette Bureau

---

Me Ginette Bureau  
*Présidente*

## MISE EN CONTEXTE

La *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) prévoit que le gouvernement adopte une Stratégie présentant sa vision en matière de développement durable. La Stratégie 2015-2020 se fonde sur huit orientations, vise l'atteinte de 27 objectifs et établit cinq activités incontournables.



La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec compte s'investir dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 par la prise d'actions ayant des impacts tant à l'interne qu'à l'externe, et ce, en s'articulant autour de principes qui lui sont propres.

Huit orientations gouvernementales sont ciblées parmi lesquelles la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec doit rattacher les actions comprises dans le présent Plan d'action de développement durable. Vous trouverez, présentées ci-après, six des huit orientations auxquelles la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec s'engage à apporter une contribution.





## **ORIENTATION 1 : RENFORCER LA GOUVERNANCE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE**

### *1.1. RENFORCER LES PRATIQUES DE GESTION ÉCO RESPONSABLES DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

#### **Activités courantes de gestion administrative**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec se dotera de nouvelles solutions écologiques en matière de gestion documentaire. Ce virage se fera, entre autres, en effectuant la transition de la version papier vers le support numérique des dossiers remis aux régisseurs chargés des séances publiques.

<b>Résultat visé</b>	Meilleure gestion des activités courantes de gestion administrative
<b>Cible</b>	L'ensemble des dossiers visés par la mesure, soit 100% d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des dossiers visés ayant effectués la transition au numérique

#### **Transport et déplacement des employés**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec s'engage à promouvoir et favoriser l'utilisation des formes de transport collectif et actif lors des déplacements de son personnel dans les endroits offrant ou permettant ces services.

<b>Résultat visé</b>	Réduction du transport et des déplacements du personnel
<b>Cible</b>	50% du personnel d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage du personnel utilisant généralement le transport en commun ou le covoiturage

En outre, notre organisme désire intégrer une offre de service de location de voitures électriques ou hybrides lorsque des déplacements sont requis par notre personnel. En effet, l'offre de service actuelle dont nous disposons ne met à la disposition de notre personnel que très peu d'alternatives éco responsables. Nous nous assurerons que cette offre, ainsi que les mesures incitatives, s'accroîtront au cours des prochaines années.

<b>Résultat visé</b>	Réduction des effets sur l'environnement du transport et des déplacements
<b>Cible</b>	Une augmentation de 5% de l'offre totale d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage d'augmentation des offres de service de location de voitures électriques ou hybrides

### **Technologies de l'information et de la communication**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec poursuivra l'intégration des considérations de développement durable lors du développement et de l'entretien de ses systèmes informatiques, par exemple, par l'utilisation de papier recyclé et par le recyclage des cartouches d'encre et des appareils électroniques de l'organisation.

<b>Résultat visé</b>	Amélioration de la gestion éco responsable des parcs ou des systèmes informatiques
<b>Cible</b>	L'entièreté (100%) d'ici 2016
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de papier recyclé, de recyclage des cartouches d'encre et des appareils

### **Communications gouvernementales et organisation d'évènements**

Notre organisme désire poursuivre les efforts amorcés lors du dernier Plan d'action de développement durable de la Régie des marchés agricoles et alimentaire du Québec en matière d'organisation d'évènements et de rencontres. À cet effet, nous favorisons l'utilisation de modes alternatifs afin d'organiser les rencontres du personnel, les réunions du personnel, les conférences de gestion et les séances publiques de façon éco responsable.

<b>Résultat visé</b>	Organisation d'évènements, rencontres et séances publiques éco responsables
<b>Cible</b>	Un minimum de 50% d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage d'évènements et séances publiques tenus de manière alternative (ex : visioconférence)

Parallèlement à cela, afin de réduire la documentation sur support papier, nous mettrons à la disposition des intervenants un système permanent de projection pour la diffusion d'information électronique lors des séances publiques à la Régie.

<b>Résultat visé</b>	Organisation de séances publiques éco responsables
<b>Cible</b>	Installation de ce système d'ici 2017
<b>Indicateur</b>	Un système de projection permanent

### Marchés publics

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec procédera à l'incorporation des critères de développement durable au processus d'achat lors des acquisitions, de la location d'hébergement ou de la location de salles. De plus, lorsqu'une telle intégration ne sera pas possible, l'organisme signifiera ses besoins en matière d'achats éco responsable afin que les responsables externes augmentent l'offre disponible.

<b>Résultat visé</b>	Augmentation significative des acquisitions ou location faites de façon responsable par la Régie
<b>Cible</b>	50% des processus d'achat ou de location comportant des critères de développement durable d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage des processus d'achat ou de location comportant des critères de développement durable

## Résultat additionnel

Notre organisation s'engage à réduire les externalités environnementales négatives qu'émet la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec par le biais du programme Carbone Boréal en collaboration avec l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC).

En 2015, le programme de compensation de gaz à effet de serre Carbone Boréal a permis à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de compenser 33 tonnes d'équivalents CO<sub>2</sub> par la plantation de 236 arbres.

<b>Résultat visé</b>	Réduction des émissions de polluants ou de contaminants
<b>Cible</b>	Maintenir le statut d'organisme carboneutre annuellement
<b>Indicateur</b>	Tonne d'équivalent de CO <sub>2</sub> émise et compensée par l'organisme

### *1.2. RENFORCER LA PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DE DÉVELOPPEMENT DURABLE PAR LES MINISTÈRES ET ORGANISMES PUBLICS*

Cet objectif gouvernemental est un incontournable de la stratégie de développement durable 2015-2020. Dans cette optique, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec amorcera une réflexion afin d'identifier les actions et de procéder à l'adoption de politiques internes faisant la promotion du développement durable dans les secteurs des grains et des bovins, plus particulièrement dans le domaine du cautionnement et des réclamations.

<b>Objectif organisationnel</b>	Réviser les façons de faire et les processus des programmes gérés par la Régie afin d'améliorer leur application et de tenir compte des principes de développement durable
<b>Cible</b>	Deux d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Nombre de programme ou processus améliorés dans les secteurs des grains et des bovins



### *1.3. FAVORISER L'ADOPTION D'APPROCHES DE PARTICIPATION PUBLIQUE LORS DE L'ÉTABLISSEMENT ET DE LA MISE EN ŒUVRE DE POLITIQUES ET DE MESURES GOUVERNEMENTALES*

Afin d'orienter son action, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a mis sur pied une consultation du public dans le cadre de sa réflexion sur la planification stratégique. Cette consultation nous permettra d'adapter nos processus afin de concevoir des réponses plus appropriées aux besoins de notre clientèle. La participation du public est un élément clef dans l'élaboration de la stratégie gouvernementale de notre organisme.

Parallèlement à cela, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec désire maintenir et valoriser une approche participative des acteurs du milieu. Ainsi, notre organisme entend élaborer un système de consultation des parties prenantes lors de la mise en œuvre de nouvelles politiques.

<b>Objectif organisationnel</b>	Favoriser les échanges avec les parties prenantes
<b>Cible</b>	Un minimum de 10% de la clientèle concernée par la consultation
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de la clientèle externe ayant participé à une consultation

### *1.4. POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS L'ADMINISTRATION PUBLIQUE*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec procédera à la création et à la mise en œuvre d'un plan d'accompagnement et de formation du personnel responsable des acquisitions et de l'officier du développement durable.

En outre, plusieurs sessions d'information seront organisées en collaboration avec le Bureau de coordination de développement durable (BCDD) afin de maintenir un haut niveau de connaissances de notre personnel en matière d'éco responsabilité.

<b>Objectif organisationnel</b>	Intégrer les préoccupations liées au développement durable dans les différents champs d'intervention
<b>Cible</b>	Deux sessions de formation par année à partir de 2017

<b>Indicateur</b>	Nombre de sessions de formation par année
-------------------	-------------------------------------------



**1.5. RENFORCER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION À LA VIE CULTURELLE EN TANT QUE LEVIER DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET TERRITORIAL**

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec s'engage à contribuer à l'atteinte d'au moins un objectif gouvernemental en lien avec l'agenda 21 de la culture du Québec. Notre organisme est sensible aux multiples dimensions du développement durable et est conscient que la richesse de notre secteur agroalimentaire constitue une valeur ajoutée. Ainsi, pour en bénéficier, une saine gestion environnementale et une utilisation responsable des ressources sont des éléments fondamentaux.



À cet effet, notre organisme augmentera sa participation aux initiatives agricoles et à la diffusion des événements agricoles dans le but de reconnaître et promouvoir le patrimoine québécois. En outre, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec mettra en place, auprès du personnel, une série d'incitatifs visant à augmenter le taux de participation à ces événements.

<b>Objectif organisationnel</b>	Valorisation du patrimoine agricole régional et fréquentation des institutions culturelles agricoles qui contribuent à façonner l'identité culturelle des régions du Québec
<b>Cible</b>	Une participation annuelle de 50% du personnel à une activité
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de participation du personnel aux activités

## *1.6. COOPÉRER AUX NIVEAUX NATIONAL ET INTERNATIONAL EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE, EN PARTICULIER AVEC LA FRANCOPHONIE*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec est d'avis que les grands enjeux de développement durable doivent être abordés en collaboration avec les différents acteurs nationaux de même qu'internationaux.

Dans cette optique, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec partagera à ses homologues provinciaux et internationaux ainsi qu'aux acteurs du milieu les méthodes et connaissances acquises par l'organisme, lors de diverses conférences.

<b>Objectif organisationnel</b>	Partager l'expérience et le savoir-faire en matière de développement durable avec les institutions externes au Québec
<b>Cible</b>	Deux interventions d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Nombre d'interventions nationales ou internationales en lien avec le développement durable



## **ORIENTATION 2 : DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE PROSPÈRE D'UNE FAÇON DURABLE : VERTE ET RESPONSABLE**

### *2.1. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE PRATIQUES ET DE MODÈLES D'AFFAIRES VERTS ET RESPONSABLES*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, de par ses rôles de tribunal quasi judiciaire et d'organisme de régulation économique, se doit d'avoir le souci de probité à l'égard de tous les acteurs du secteur agroalimentaire. C'est dans cet ordre d'idées, afin d'appuyer le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables, que la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec mettra en place une plateforme de dépôt en ligne de demandes de séances publiques, de projets de règlements, de documents et de demandes afférents. De cette manière, les différents intervenants seront sensibilisés à une démarche de développement durable sans pour autant compromettre la position de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec.

<b>Objectif organisationnel</b>	Appuyer les offices dans le développement des pratiques vertes et responsables
<b>Cible</b>	75% des demandes déposées en ligne d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Pourcentage de demandes déposées en ligne

### *2.2. APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DE FILIÈRES VERTES ET DE BIENS ET DE SERVICES ÉCO RESPONSABLES PRODUITS AU QUÉBEC*

À la demande de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec et au plus tard à tous les cinq ans, chaque office établit que le Plan conjoint et les règlements qu'il édicte servent les intérêts de l'ensemble des producteurs et favorisent une mise en marché efficace et ordonnée du produit visé. Les personnes intéressées à la mise en marché du produit visé ont alors l'occasion de présenter leurs observations sur l'application du plan et des règlements concernés. Suivant cette évaluation périodique, la Régie des marchés agricoles

et alimentaires du Québec émet des recommandations afin de bonifier la mise en marché du produit visé.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec convient ainsi de prendre en compte les valeurs en lien avec l'éco responsabilité des produits lors de l'émission de ses recommandations dans le cadre des évaluations périodiques.

<b>Objectif organisationnel</b>	Informer les producteurs sur les exigences des marchés intérieurs et d'exportation relatives à l'éco responsabilité des produits
<b>Cible</b>	Partage de dix recommandations d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Nombre de recommandations émises en lien avec l'éco responsabilité des produits

#### *2.4. DÉVELOPPER ET METTRE EN VALEUR DES COMPÉTENCES PERMETTANT DE SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE VERTE ET RESPONSABLE*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec procédera à l'intégration de la présentation des alternatives biologiques lors des formations dans le secteur de la classification des grains afin de bonifier son appui et les connaissances relatives à cette filière verte.

Les présentations des types de grains biologiques seront intégrées dans des modules de grains spécialisés tels que le canola, le soya, l'orge brassicole, le blé, le blé d'alimentation humaine et le lin.

Cette action contribue également à l'objectif gouvernemental 2.2. en appuyant le développement des filières vertes et des biens éco responsables produits au Québec.

<b>Objectif organisationnel</b>	Promotion des compétences liées aux filières vertes et au développement durable
<b>Cible</b>	Intégration à quatre modules d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Nombre de modules présentant des grains biologiques par type de grains

## 2.5. AIDER LES CONSOMMATEURS À FAIRE DES CHOIX RESPONSABLES

Consciente que la condition animale est devenue une préoccupation sociétale, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec désire accompagner les acteurs du milieu agroalimentaire dans cette transition. En effet, la *Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal* envoie le message clair d'un changement de cap quant aux traitements réservés aux animaux.

Notre organisation procédera à la création d'un comité d'étude afin d'adopter une approche collaborative et d'appuyer les initiatives d'encadrement légal en lien avec le bien-être animal.

Ce comité déposera un rapport dans lequel il recommandera les orientations et les démarches à entreprendre afin d'intégrer le bien-être animal dans la mise en marché collective. Le consommateur de produits alimentaires bénéficiera donc de cadres légaux lui permettant de faire des choix responsables à juste prix.

<b>Objectif organisationnel</b>	Adaptation ou adoption de cadres légaux et de politiques publiques pour favoriser la consommation responsable
<b>Cible</b>	Dépôt d'un plan d'action en 2017
<b>Indicateur</b>	Un comité fonctionnel créé



## **ORIENTATION 4 : FAVORISER L'INCLUSION SOCIALE ET RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ÉCONOMIQUES**

### *4.1 APPUYER LES ACTIVITÉS VISANT LA RECONNAISSANCE, LE DÉVELOPPEMENT ET LE MAINTIEN DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec souhaite poursuivre ses efforts afin de permettre une meilleure intégration des personnes les plus vulnérables dans le secteur agroalimentaire, notamment par la mise en place, en collaboration avec le Carrefour Bio Local Emploi (BLE), d'un programme de stages d'intégration pour les professionnels d'origine immigrante. Notre organisation est préoccupée par le besoin d'une relève compétente et ce partenariat contribue à assurer une relève conscientisée sur les tenants et aboutissants d'un emploi au sein d'un organisme public dans le secteur de l'agroalimentaire.

De plus, afin d'aider les personnes handicapées à obtenir un emploi dans la fonction publique québécoise et faciliter le développement de leurs compétences en situation de travail, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec participera au Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEPH).

<b>Objectif organisationnel</b>	Intégrer les personnes les plus vulnérables au marché du travail
<b>Cible</b>	Accueil et accompagnement de deux participants par année à partir de 2016
<b>Indicateur</b>	Nombre de participants par année

## *4.2 APPUYER ET METTRE EN VALEUR LES ACTIVITÉS DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET DES ENTREPRISES D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUENT À L'INCLUSION SOCIALE ET À LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS*

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec tient à encourager et promouvoir l'inclusion sociale et la réduction des inégalités par l'implication bénévole de nos employés à l'externe. Ce faisant, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec se dotera d'un registre de contributions volontaires à des organismes communautaires, favorisant ainsi la création d'une image organisationnelle supportant et diffusant les initiatives communautaires.

Ce registre, publié sur notre plateforme Internet, contribuera à favoriser le rayonnement des organismes auprès de la population.

<b>Objectif organisationnel</b>	Appuyer les activités d'organismes communautaires
<b>Cible</b>	Diffusion électronique du registre d'ici 2018
<b>Indicateur</b>	Création d'un registre





## **ORIENTATION 5 : AMÉLIORER PAR LA PRÉVENTION LA SANTÉ DE LA POPULATION**

### *5.1. FAVORISER L'ADOPTION D'UNE CULTURE DE PRÉVENTION*

Afin de soutenir le développement d'une culture de prévention en santé et sécurité, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec intégrera ces préoccupations lors de la dispense de formation dans le classement des grains.

Ces interventions viseront à sensibiliser les acteurs du milieu agroalimentaire aux normes applicables et aux comportements préventifs à adopter particulièrement en matière de prélèvements d'échantillons représentatifs de lots mobiles ou fixes de divers types de grains.

Ces préoccupations seront intégrées dans des modules de formation de grains spécialisés tels que le canola, le soya, l'orge brassicole, le blé, le blé d'alimentation humaine et le lin.

<b>Objectif organisationnel</b>	Développement d'une culture de prévention en santé et sécurité
<b>Cible</b>	Six modules d'ici 2020
<b>Indicateur</b>	Nombre de modules en lien avec ces préoccupations



## **ORIENTATION 6 : ASSURER L'AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ET SOUTENIR LE DYNAMISME DES COLLECTIVITÉS**

### *6.2. RENFORCER LES CAPACITÉS DES COLLECTIVITÉS DANS LE BUT DE SOUTENIR LE DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DES TERRITOIRES*

La richesse du territoire québécois a permis le développement de produits agroalimentaires régionaux spécialisés. La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec croit en l'importance de sensibiliser les acteurs du milieu à l'ampleur du milieu agroalimentaire et à l'impact direct de ce dernier sur la situation individuelle et collective de chacun. En effet, cet objectif gouvernemental est un incontournable dans la planification stratégique de développement durable pour les années 2015-2020.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec participera et organisera diverses conférences afin d'y promouvoir l'importance du milieu agroalimentaire, de l'économie régionale et du travail des acteurs composant ce secteur névralgique.

Cette mesure a pour but de permettre des échanges avec les acteurs du milieu sur le rôle sociétal de la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, mais également sur le rôle que ceux-ci sont appelés à jouer et sur les bénéfices individuels et collectifs qu'il est possible de tirer d'une mise en marché collective ordonnée et dynamique.

<b>Objectif organisationnel</b>	Soutenir la diversification et l'innovation économique des collectivités
<b>Cible</b>	Un minimum d'une participation par année à partir de 2016
<b>Indicateur</b>	Nombre de participations ou de présence de la Régie



## **ORIENTATION 8 : FAVORISER LA PRODUCTION / UTILISATION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES**

### *8.1. AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE*

La Régie de marchés agricoles et alimentaires du Québec entend sensibiliser les acteurs de l'industrie agroalimentaire aux pratiques à améliorer en matière d'utilisation d'énergies renouvelables et d'émissions de gaz à effet de serre.

Notre organisme souhaite utiliser les groupes de concertation, les comités techniques et les tables filières auxquelles il participe dans les divers domaines de l'agroalimentation comme leviers d'intervention et plateforme de diffusion de ces préoccupations.

Cette action contribue également à l'objectif gouvernemental 2.2. en appuyant le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.

<b>Objectif organisationnel</b>	Sensibilisation, formation et transfert de connaissances
<b>Cible</b>	Un minimum d'une intervention par année à compter de 2016
<b>Indicateur</b>	Nombre d'interventions de la Régie sur des sujets visant à améliorer l'efficacité énergétique



## **ANNEXE I : OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE NON RETENUS**

Des huit orientations gouvernementales ciblées par la stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec n'a pu rattacher d'actions concrètes dans deux de ces orientations.

Vous trouverez, présentées ci-après, les objectifs auxquels la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec n'a pu s'engager à apporter une contribution de par ses fonctions de régulateur économique et quasi judiciaires et ainsi que la mission de notre organisme.

**2.3.** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable;

**3.1.** Gérer les ressources naturelles de manière à soutenir la vitalité économique et maintenir la biodiversité, de façon efficiente et concertée;

**3.2.** Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et pratiques de la société;

**4.3.** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés;

**5.2.** Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires;

**6.1.** Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire;

**6.3.** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités;

**6.4.** Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels;

**7.1.** Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables;

**7.2.** Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES;

**8.2.** Optimiser la production d'énergies renouvelables;

**8.3.** Favoriser l'utilisation d'énergies qui réduisent les émissions de GES.

La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a ses bureaux aux adresses suivantes :

201, boulevard Crémazie Est, 5<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2M 1L3  
Téléphone : 514 873-4024  
Télécopieur : 514 873-3984

1400, boulevard Guillaume-Couture  
Lévis (Québec) G6W 8K7  
Téléphone : 418 833-5143  
Télécopieur : 418 833-8627

460, boulevard Louis-Fréchette  
Nicolet (Québec) J3T 1Y2  
Téléphone : 819 293-8501, poste 4445  
Télécopieur : 819 293-8446

1355, rue Johnson Ouest, bureau 3300  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8W7  
Téléphone : 450 778-6530, poste 6111 ou 6137  
Télécopieur : 450 778-1498

Courriel : [rmaaqc@rmaaqa.gouv.qc.ca](mailto:rmaaqc@rmaaqa.gouv.qc.ca)

Site internet : [www.rmaaqa.gouv.qc.ca](http://www.rmaaqa.gouv.qc.ca)

